

Conditions générales des ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES

Edition août 2026

1. Objet

- 1.1. Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les devoirs et obligations de chacune des parties et les conditions dans lesquelles le Service des sports fournit au participant les prestations souscrites par ce dernier. Elles s'appliquent aux activités extrascolaires. Les conditions générales peuvent être complétées par des directives particulières. Le participant accepte sans réserve les présentes conditions générales ainsi que les directives particulières auxquelles elles renvoient. Le Service des sports se réserve le droit de modifier en tout temps les présentes conditions générales.

2. Fonctionnement général

- 2.1. Les activités extrascolaires organisées par le Service des sports s'adressent aux enfants de la 1^{ère} à la 8^{ème} des 3 centres scolaires de la Ville de Neuchâtel (Collège des Charmettes / Collège des Acacias / Collège du Crêt-du-Chêne / Collège d'Hauterive / Collège du Mail / Collège de la Maladière / Collège des Parcs / Collège de la Promenade / / Collège de Serrières / Collège de Vauseyon / Collège de Beauregard / Collège de Valangin / Collège des Guches / Collège de Pamplemousse / Collège des Safrières). Il leur sera proposé des cours de différents niveaux, dans plusieurs disciplines sportives, culturelles et scientifiques. La découverte et le plaisir sont au centre de la formation. Les cours ne poursuivent aucun objectif lié à la compétition.
- 2.2. Les cours sont organisés uniquement de manière collective. Pour assurer un bon déroulement des leçons, le Service des sports se réserve le droit de fixer un nombre minimal et maximal de participants pour chaque catégorie de cours.
- 2.3. Les cours sont organisés sous forme de sessions durant l'année scolaire, en dehors des vacances scolaires. Le nombre de semaines et de leçons peut varier d'une session à l'autre en fonction du calendrier scolaire et de l'organisation des cours.

3. Formalités d'inscription

- 3.1. L'inscription à un cours nécessite l'ouverture d'un compte client (représentant-e-s légal-aux) et le numéro de classe du/de la participant-e.
- 3.2. Les inscriptions et le paiement se font en ligne sur le site internet du Service des sports (www.lessports.ch). Les clients n'ayant pas accès à internet peuvent prendre contact avec le secrétariat du Service des sports. Aucune inscription sur le lieu du cours ou auprès du moniteur responsable du cours n'est admise.
- 3.3. Dès la validation du paiement effectué en ligne, le/la client-e reçoit par mail une confirmation d'inscription ainsi qu'un document intitulé « directives particulières » lié au cours choisi et sur lequel figurent toutes les informations utiles (lieu de cours, horaires, matériel, vêtements requis, etc.).
- 3.4. L'inscription est définitive dès que le paiement a été validé ou dès que la confirmation d'inscription a été générée et transmise par le système.
- 3.5. Les places étant limitées, les inscriptions dans les différents cours sont automatiquement clôturées lorsque le nombre maximum de participant-e-s est atteint.
- 3.6. Certains cours sont accessibles sur plusieurs sessions, d'autres uniquement sur une session. Cette information est précisée dans le descriptif des cours concernés et lors de l'inscription.
- 3.7. Les client-e-s ayant une facture en souffrance auprès de la Ville verront leur nouvelle inscription annulée.
- 3.8. Les questions ou problèmes liés à l'inscription peuvent être adressés à cette adresse : mae.neuchatel@ne.ch

4. Modalités financières

- 4.1. **Tarif** : La finance d'inscription est fixée pour l'ensemble de la session, sur la base indicative de 5 CHF par leçon prévue. Ce montant est forfaitaire et ne sera pas ajusté en fonction du nombre de leçons effectivement suivies.
- 4.2. **Moyens de paiement** : Les cartes de crédit et de débit suivantes sont acceptées : Visa, Mastercard, American Express, Diners Club et PostFinance Card.
- 4.3. **Frais d'annulation** : Si le/la client-e souhaite annuler son inscription, des frais d'annulation sont appliqués. Ceux-ci sont détaillés au point 5.

5. Annulation / Remboursement

À l'initiative du/de la client-e

Toute annulation d'inscription doit être adressée au Service des sports par courrier postal ou électronique. La date du timbre postal ou d'envoi du courrier électronique fait foi. Les dispositions sont les suivantes :

- 5.1 L'intégralité de la finance d'inscription sera remboursée sans frais administratifs pour toute annulation annoncée au minimum 20 jours ouvrables avant le début de la session.
- 5.2 Pour toute annulation annoncée dans un délai inférieur à 20 jours ouvrables mais avant le premier jour de la session, une participation de 50 % sera retenue sur le montant de la finance d'inscription. Le montant restant sera remboursé.
- 5.3 Toute annulation annoncée après le délai précité ne donnera droit à aucun remboursement.
- 5.4 Après le début de la session, seul-e-s les participant-e-s ayant manqué au moins cinq leçons consécutives (base 1 leçon par semaine) pour raison médicale pourront prétendre à un remboursement sur présentation d'un certificat médical. Celui-ci sera remis au secrétariat du Service des sports au plus tard 7 jours après sa date d'émission et avant le dernier jour de la session concernée. Sont déduites du montant remboursé les éventuelles leçons suivies ainsi que la somme de 20 francs pour participation aux frais administratifs.

- 5.5 Les absences ponctuelles doivent être annoncées à la personne qui encadre l'activité (coordonnées transmises dans la confirmation). Celles-ci ne donnent toutefois droit à aucun remboursement ou remplacement.
- 5.6 Aucun cours d'essai n'est prévu et aucun remboursement ne sera effectué si l'enfant ne souhaite plus se rendre à l'activité.

A l'initiative de la Ville

- 5.7 Le Service des sports se réserve le droit d'annuler un cours si le nombre de participant·e·s n'est pas suffisant, en cas d'impondérables structurels ou en raison de l'indisponibilité de moniteur·rice·s. Elle en informera le/la client·e et la finance d'inscription versée sera alors intégralement remboursée.
- 5.8 L'annulation, par le Service des sports, de deux leçons au maximum au cours d'une même session, pour quelque motif que ce soit, ne donne droit à aucun remboursement, total ou partiel.
- 5.9 Dans tous les cas, l'annulation ponctuelle de leçons ne peut donner lieu à une demande d'annulation de l'inscription pour le reste de la session en cours.

6 Comportement attendu

- 6.1 Pour que chacune et chacun profite pleinement du cours choisi, les participants veillent à respecter les autres, les intervenants, le matériel et les horaires. Les téléphones et montres connectées restent éteints et rangés pendant toute la séance.

7 Exclusion

- 7.1 Les directives et règlements de conduite font partie intégrante des conditions générales. En cas de non-respect de ces dernières, le Service des sports se réserve le droit d'exclure le/la participant·e sans remboursement.

8 Assurances

- 8.1 Chaque participant·e est personnellement responsable de ses couvertures d'assurance. La responsabilité du Service des sports ne peut être engagée en cas de défaut d'assurance ou de situation de sous-assurance du/de la client·e.

9 Responsabilités

- 9.1 Le/la participant·e est sous la responsabilité pédagogique du/de la moniteur·rice du début à la fin de la leçon. En dehors de la période du cours déterminée par l'horaire, les participant·e·s inscrit·e·s durant cette même tranche horaire à la structure parascolaire restent sous la responsabilité de celle-ci. Pour les autres participant·e·s, la Ville ne pourra être tenue pour responsable de quelque événement que ce soit que celui-ci survienne dans les locaux de cours ou aux abords de ceux-ci.
- 9.2 Les enfants se déplaçant seuls sont sous l'entière responsabilité de leur famille jusqu'à leur arrivée au lieu du cours et dès leur départ de celui-ci. La structure d'accueil parascolaire n'assure les trajets que pour les cours organisés dans le quartier du collège. En dehors de ces cas, aucune responsabilité ne peut être engagée à l'égard du Service des sports ou de la structure d'accueil.
- 9.3 Le Service des sports décline toute responsabilité en cas d'oubli, de perte, de dégradation ou de vol d'objets appartenant aux participant·e·s.
- 9.4 Les parents doivent s'assurer que l'état de santé du/de la participant·e permet sa participation au cours choisi. Toute particularité nécessitant une attention spécifique doit être signalée au Service des sports lors de l'inscription, qui se réserve le droit de refuser toute inscription si l'encadrement approprié et sécurisé ne peut être assuré.
- 9.5 Le Service des sports est assuré pour les dommages engageant sa propre responsabilité civile. Néanmoins, sa responsabilité ne pourra être invoquée en cas de maladie ou d'accident résultant du non-respect des consignes données par son personnel durant les cours.
- 9.6 En cas d'urgence médicale, le Service des sports, par l'intermédiaire du personnel encadrant le cours, se réserve le droit de prendre toutes les dispositions ou initiatives nécessaires (appel d'un·e médecin ou d'un service d'urgence). Les proches du/de la participant·e seront contacté·e·s le plus rapidement possible.
- 9.7 L'horaire scolaire est prioritaire (période REX comprise). Aucune excuse d'absence en classe liée aux activités extrascolaires ne sera acceptée.

10 Matériel

- 10.1 Seul le matériel didactique lié à l'enseignement et à la pratique de l'activité est compris dans la finance d'inscription.

11 Autres dispositions

- 11.1 **For** : Le for est Neuchâtel.
- 11.2 **Droit applicable** : Les rapports contractuels sont soumis au droit suisse.
- 11.3 **Forme de publication juridiquement valable** : Les conditions générales juridiquement valables et faisant partie intégrante du contrat sont publiées sous forme électronique et peuvent être consultées sur le site : www.lessports.ch La version papier des conditions générales n'en constitue qu'une reproduction et n'est juridiquement valable que dans la mesure où elle correspond en tous points à la version électronique actuelle.